

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Convention financière avec le Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Durant les fêtes de Bayonne, le transport par bus constitue un des principaux modes de déplacement des festayres. La fréquentation du réseau urbain a d'ailleurs progressé de manière très importante ces dernières années, le nombre de voyageurs étant passé de 80 000 en 2004 à plus de 110 000 en 2012 (+ 37 %).

L'organisation mise en place à l'occasion des fêtes traditionnelles implique une mise en place de moyens supplémentaires substantiels pour la Ville de Bayonne, notamment pour assurer en toute sécurité la gestion des flux importants de voyageurs. De ce fait, il est apparu souhaitable que le Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour participe financièrement aux dépenses engagées par la Ville. Un projet de convention, tel qu'annexé, a été préparé à cet effet, prévoyant une contribution de 94 000 € du syndicat au titre de l'année 2012.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.